

bres leurs familles, à qui ils avoient laissé pour seul héritage le souvenir & l'éclat de leurs belles actions ?

Qu'on ne pense pas, au reste, que j'aie prétendu dans ce mémoire me porter pour accusateur de M. Bigot. Uniquement occupé à manifester ma propre innocence, je ne me suis permis cette digression que pour venger les commandans injustement accusés d'un affront qui rejaillissoit sur moi, puisque aucune exception ne me mettoit à l'abri de ses inculpations générales. Si je n'ai jamais été le protégé de M. Bigot ni son associé, supposé qu'il en ait eu, je n'ai point reçu de lui d'offenses ni d'injures personnelles. Ce n'est donc point comme ennemi, mais comme accusé que j'ai essayé de démontrer qu'il a eu le plus grand tort de rejeter en partie sur les commandans des postes, indéterminément & sans distinction, les malversations & les abus d'où naissent les dépenses effroyables dont on se plaint. Or, je ne pouvois développer cette vérité sans soulever le voile qui couvre les causes mystérieuses des calamités qu'a effuyé le Canada, ou du moins sans proposer les doutes formés avant moi par tous ceux qui ont suivi le fil des événemens, & qui ont mûrement réfléchi sur le résultat des opérations de finance & de commerce, dont la Nouvelle-France a fait une si rude expérience dans cette dernière guerre.

CLOS, *Procureur & Conseil.*